



ASSOCIATION FRANÇAISE D'ARBITRAGE

L'arbitrage est aujourd'hui, spécialement en matière internationale, un outil privilégié de règlement des litiges.

La connaissance de ses textes et de sa jurisprudence est importante, mais le premier pas pour en pénétrer la pratique est de participer à une procédure d'arbitrage.

C'est ce que l'AFA offre aux participants à sa formation LE CAS PRATIQUE DE L'AFA dans le cadre d'un arbitrage simulé.

La connaissance ainsi acquise servira ensuite de référence pour toutes les formes d'arbitrage et les participants ainsi initiés pourront mieux inscrire ce mode de règlement des litiges dans leurs services.

LE CAS PRATIQUE DE L'AFA

OBJECTIF

Comprendre l'arbitrage, sa procédure et ses règles. Connaître les outils pour mener à bien une procédure arbitrale internationale.

PUBLIC

Avocats, experts, juristes d'entreprise, chefs d'entreprise, magistrats, professeurs ou autre profession. Arbitres, conseils ou parties à un arbitrage. Aucun prérequis demandé.

DURÉE

Deux journées validées 16 heures au titre de la formation professionnelle continue (feuille d'émargement et attestation de formation). Participation limitée à 15 participants.

MÉTHODE

Étude d'un cas concret déroulé selon le Règlement de l'AFA avec exposés théoriques et mises en situation. Support pédagogique constitué des écritures de la procédure. Interactivité avec des praticiens confirmés de l'arbitrage.

ÉVALUATION

Recueil des niveaux et attentes de compétences des participants. Questionnaires oraux, évaluation des mises en situation et exercices d'application (rédactions et plaidoiries). Test des connaissances acquises et questionnaire d'évaluation en fin de formation.



CAS PRATIQUE DE L'AFA | 18 & 19 NOVEMBRE 2019

LUNDI 18 NOV 2019
8h30 – 12h30

De la clause d'arbitrage à la saisine du tribunal arbitral

La clause compromissoire
Les demandes d'arbitrage, d'urgence et au fond
Les réponses
Le rôle du Secrétariat et du Comité d'arbitrage de l'AFA
Marc Henry, avocat associé FTMS, Président de l'AFA,
Bertrand Moreau, avocat,
Noël Mélin, Secrétaire Général de l'AFA,
Ali Zarrouk, avocat.

LUNDI 18 NOV 2019

14h – 18h

Du procès-verbal à l'audience

Le procès-verbal
Le calendrier
Les mémoires
Les incidents
Les témoins
Laurence Kiffer, avocat associé Teynier-Pic,
Denis Bensaude, avocat,
Roland Ziade, avocat associé Linklaters,

MARDI 19 NOV 2019

8h30 – 12h30

L'audience

La tenue de l'audience
Le délibéré
Christophe Dugué, avocat,
Pierre Duprey, avocat associé Linklaters,
Antoine Fourment, avocat associé Carbonnier Lamaze.

MARDI 19 NOV 2019

14h – 18h

De la sentence à l'exécution

La sentence
La réception de la sentence par les parties
Les voies de recours
L'exécution
Caroline Duclercq, avocat associé Altana,
Bertrand Moreau, avocat,
Detlev Kuehner, avocat associé BMH.



BULLETIN D'INSCRIPTION

CAS PRATIQUE DE L'AFA

Formation à l'arbitrage des 18 et 19 novembre 2019

De 8 heures 30 à 18 heures

Maison du Barreau 2, rue de Harlay 75001 Paris

Prénom et Nom _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____

Courriel _____

Recueil des attentes :

À quel objectif principal votre inscription répond-elle ?

- Acquisition de connaissances
- Adaptation de vos compétences existantes
- Partage de pratiques professionnelles

Qu'attendez-vous principalement de cette formation ?

- Apports de connaissances théoriques
- Apports de connaissances méthodologiques
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants
- Autre : _____

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Date et signature :

TARIFS

- Adhérents AFA et IEAM :
1.000€
- Non adhérents : 1.200€

RÈGLEMENT

- Chèque bancaire
- Virement bancaire
Banque Martin Maurel
IBAN : FR 76 1336 9000
0663 6923 0402 474
BIC : BMMMFR2A



BULLETIN D'INSCRIPTION

CAS PRATIQUE DE L'AFA

Page 2 | Conditions générales

INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription comprennent les modules de formation, la fourniture du dossier pédagogique, les pauses café et les déjeuners.

Les inscriptions sont enregistrées lors du versement d'un acompte de 30% du coût de la formation accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Le solde doit être réglé, au plus tard, le premier jour de la session de formation.

Les inscriptions sont confirmées par l'envoi préalablement à la formation d'un dossier comprenant le programme, la bibliographie conseillée et les faits de l'arbitrage étudié.

En dessous de 10 participants la formation est susceptible d'être annulée.

ANNULATIONS

Les annulations doivent être faites par téléphone et confirmées par écrit au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Au delà de ce délai, l'acompte versé pourra être reporté sur une session ultérieure.

ABSENCES

En cas d'inexécution partielle de la formation imputable au participant, quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas, le coût total de la formation restera acquis par l'AFA.

Les informations du formulaire seront sauvegardées dans les bases de données de l'AFA pour sa seule utilisation. Conformément à la loi française « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Les informations recueillies pourront être utilisées pour vous tenir informé des différents événements de l'AFA.